

Décision du Président
Contrat hébergement et maintenance logiciel ALPHASIA
CO26022
Titulaire : Société AGELIA

2026 – D – n° 134

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DC2026-46 du Conseil de Territoire en date du 14 avril 2026,

CONSIDERANT que le contrat d'hébergement et de maintenance du logiciel ALPHASIA a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

CONSIDERANT l'offre de la Société AGELIA sise 45 Anneau de la Grée – Ecopôle Sud Est à CESSON SEVIGNE (35510),

D E C I D E

Article 1^{er} : De signer le contrat d'hébergement et de maintenance du logiciel ALPHASIA à passer avec la Société AGELIA.

Article 2 : Le contrat débutera à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 17 JUIN 2026



Le Président

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 17 JUIN 2026
Est exécutoire à la date du
En application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260617-D2026-134-AR
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026